



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2022/2023

### PROCÈS-VERBAL N°1

---

Réunion retenue du lundi 04 juillet 2022

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

<p><b>FUTSAL FEMININ</b> <b>MATCH PERDU PAR PENALITE</b></p>
--

**Niveau Espoir**

**Poule B**

**24372040 MARCOUVILLE SC CP 1 / ETOILE BOBIGNY du 19/06/2022**

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de MARCOUVILLE SC CP 1 pour non envoi de feuille après 2 rappels (art.44 RSG de la LPIFF) :

1<sup>er</sup> rappel : le 13/06/2022

2<sup>ème</sup> rappel : le 20/06/2022

MARCOUVILLE SC CP 1 (-1pt – 0 but)

ETOILE BOBIGNY (3pts – 0 but).